

MOBILITÉS

Une voie verte de 465 m de Chauvigny à Jardres



À Chauvigny, les travaux d'effaçage de la signalisation ont démarré en fin de semaine dernière. (Photo cor. : Robert Benoist)

Jean-François Rullier

Les travaux d'une nouvelle liaison douce, de l'avenue de la Commune-de-Paris à Chauvigny à la zone d'activité de Jardres, ont démarré le long de la D951.

Attendue de longue date, la voie verte entre Chauvigny et Jardres va devenir réalité avec la pose d'un enrobé sur une distance de 465 m en longeant la D951. En effet, les travaux ont démarré au point de départ au niveau du carrefour de l'avenue de la Commune-de-Paris à la sortie de Chauvigny en direction de Poitiers pour rejoindre la zone d'activité de La Carte.

Un mini-giratoire et deux quais bus seront aménagés

« C'est une chaussée réservée aux piétons et aux cycles avec partage de l'espace, indique Eddy Lorigou, chargé de mission réseaux de transport et vélo à Grand Poitiers. À la station de lavage, elle bifurquera dans la zone d'activité par un chemin existant. »

Un mini-giratoire sera mis en place au niveau de la route de Gençay pour permettre aux usagers en provenance de Pouillé et Tercé d'intégrer cette nouvelle liaison douce. Deux quais bus (ligne 33) seront également aménagés « pour desservir la zone de La Carte en transport,

assez peu accessible autrement qu'en voiture ». La voie verte aura 2,80 m de largeur, « ce qui est possible avec un trafic vélo et piéton plus faible que sur une voie verte plus urbaine, indique Eddy Lorioux. Une lice en bois séparera la voie verte de la chaussée principale. Il faudra rogner un bout de la départementale à certains endroits pour gagner en emprise. »

Après l'effaçage de signalisation par hydro-décapage réalisé par l'entreprise Signature et la création du mini-giratoire, les travaux routiers proprement dits seront conduits par le groupe Eurovia. *« Ils sont programmés pour être terminés début décembre, mais ce sera selon la météo, avance Eddy Lorioux. Le marquage définitif sera effectué dans la foulée pour tout finaliser avant les vacances de Noël. »* Pourrait-on imaginer son prolongement jusqu'au pont de Chauvigny ? *« C'est long et ce serait une question de budget, estime Eddy Lorioux. L'idée est que les cyclistes puissent avoir un axe apaisé par la rue de la Maladrerie, la rue de la Folie et la rue des Basses-Plantes pour rejoindre la voie verte. »* Pour laquelle l'investissement se chiffre à 260.000 €, *« y compris les quais bus, le mini-giratoire et la reprise du marquage ».*

Limitation de vitesse

L'expert de Grand Poitiers précise encore que *« la partie voie verte et quais bus est prise en charge par le budget annexe mobilité de Grand Poitiers, budget qui dépend du versement mobilité (1) ».* La partie voirie, de son côté, est prise en charge par les budgets voirie des deux communes. Dernière précision d'Eddy Lorioux, et non des moindres : *« La partie actuellement hors agglomération, limitée à 70 km/h, entre La Carte et la route de Gençay, sera classée en agglomération (à Jardres) et donc limitée à 50 km/h. »*

Jean-François Rullier

(1) Eddy Lorioux explique que « le versement mobilité est une contribution patronale, versée par toutes les entreprises qui emploient au moins 11 salariés, destinée à financer uniquement les services de mobilités : transport en commun et les mobilités actives et partagées. Le budget annexe mobilité ne peut donc pas servir à la réfection des routes comme on le pense souvent ».